



ASIE/LAOS - Pressions sur les chrétiens d'un village afin qu'ils renient leur foi

Savannakhet (Agence Fides) – Les fidèles chrétiens laotiens habitant le village de Natahall, dans le district de Phin, en province de Savannakhet, dans le sud du Laos, luttent âprement afin de défendre leur droit, reconnu par la Constitution, de professer la foi chrétienne ainsi que le droit de propriété relatif à leurs maisons. Ainsi que l'a appris Fides, huit familles chrétiennes du village, après une campagne d'intimidations et de violences qui dure maintenant depuis plus de trois mois, ont fait appel aux responsables du Bureau pour les affaires religieuses du district de Phin sans en recevoir aucune réponse.

Le 11 mars, Amka, le chef du village, accompagné par des agents de la police du district, a convoqué les huit familles chrétiennes. Les fonctionnaires se moquaient des chrétiens, les invitant à abandonner leur foi, en affirmant qu'il s'agit « d'une foi étrangère, celle des américains ». Le chef du village a également préparé les documents liés au transfert des huit familles, déclarant qu'il « n'y a pas de place pour eux à Natahall ». Les chrétiens ont cependant affirmé ne pas avoir l'intention de quitter le village. Afin de les contraindre à se convertir, le chef du village a publiquement déclaré que les chrétiens « seront considérés responsables de toute mort ou événement négatif intervenant parmi les habitants de Natahall ». En effet, selon les anciens du village, professer une foi différente du culte animiste indigène viole de très anciennes coutumes et croyances et peut avoir des effets néfastes.

L'ordre d'expulsion des familles chrétiennes remonte au 2 décembre 2013. Les familles ont cependant décidé de ne pas y obtempérer et de soulever le cas au niveau provincial et national, réaffirmant leur droit, garanti par la Constitution, de professer une foi selon leur conscience et la liberté de culte pour tous les citoyens laotiens. Dans une note envoyée à Fides, l'ONG Human Rights Watch for Lao Religious Freedom (HRWLRF) exhorte le gouvernement laotien à faire respecter la liberté religieuse comme cela est prévu par la Constitution et par la Convention internationale de l'ONU sur les droits civils et politiques, ratifiée par le Laos en 2009. (PA) (Agence Fides 17/03/2014)